

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ELECTRICITE
CELLULE D'EXECUTION DES PROJETS-EAU

Programme d'amélioration d'accès aux services d'eau et d'Assainissement en RDC
(PASEA)

RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN ASSAINISSEMENT ET HYGIENE (SA)

TERMES DE REFERENCE

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte général du projet

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un appui de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de Banque Mondiale, pour mettre en œuvre le Programme d'Accès aux Services d'Eau et d'Assainissement en RDC, « PASEA » en sigle.

Les objectifs de développement de ce programme sont :

- Accroître l'accès aux services de base d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement dans certaines provinces de la RDC et ;
- Renforcer les capacités des secteurs public et privé à fournir des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement

Ce programme sera exécuté suivant l'approche programmatique multi-phase dont la première phase concerne les milieux péri-urbains et ruraux des provinces du Kwilu, Kasai, Kasai Central et Kasai Oriental.

1.2. Composantes du projet

Le projet est basé sur 4 composantes ci-dessous :

1. Amélioration de l'Accès et les Capacités de Fourniture de Services d'Approvisionnement en Eau Potable

- 1.1. Amélioration de l'Accès à l'Eau Potable dans les Zones Rurales et Périurbaines
- 1.2. Amélioration des Performances des Opérateurs Privés et Non Lucratifs de l'Eau
- 1.3. Renforcement des Institutions et des Capacités Publiques pour les Services d'Eau Potable

2. Amélioration de l'Accès et des Capacités pour la Fourniture de Services d'Assainissement

- 2.1. Amélioration de l'Accès à l'Assainissement et à l'Hygiène dans les Zones Rurales et Périurbaines
- 2.2. Amélioration de l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène (WASH) dans les Institutions
- 2.3. Développement du Secteur Privé pour l'Assainissement et l'Hygiène
- 2.4. Renforcement des Institutions et des Capacités Publiques pour les Services d'Assainissement

3. Gestion du Projet, Apprentissage et Mise à l'Échelle

- 3.1. Gestion du Projet et Apprentissage
- 3.2. Mise à l'Échelle Phase 2

4. Mécanisme d'intervention d'urgence conditionnelle

Ce programme prévoit la réalisation des infrastructures d'eau en milieux péri-urbains et ruraux, la réalisation des infrastructures d'hygiène et d'assainissement dans les centres de santé, les écoles ainsi que d'autres activités pour améliorer l'accès à l'assainissement dont la mise en œuvre de feuille de route pour la fin de la défécation à l'air libre, la mise en œuvre des mesures d'habilitation du marché, le soutien au développement de secteur privé à fournir des produits et services d'assainissement et d'hygiène, le soutien à la réforme du secteur, le soutien à la formation professionnelle et supérieure, ...

Les activités de la composante 2 sont détaillées ci-dessous :

2.1. Amélioration de l'Accès à l'Assainissement et à l'Hygiène dans les Zones Rurales et Périurbaines

Mise en œuvre de la feuille de route du Bénéficiaire pour mettre fin à la défécation à l'air libre dans les zones rurales et (péri) urbaines, y compris, entre autres :

- (i) Le soutien aux villages ruraux pour qu'ils deviennent des zones sans défécation à l'air libre (FDAL) en fournissant des matériaux aux communautés pour la construction de latrines durables (CBP#3).
- (ii) Le soutien aux quartiers urbains pour qu'ils deviennent des zones FDAL par la fourniture de subventions pour l'assainissement aux ménages éligibles sous la forme de Coupons Électroniques pour l'installation de toilettes par l'intermédiaire d'entreprises d'installation d'assainissement participant au programme de Coupons Électroniques.
- (iii) Fourniture d'une assistance technique à la CEP-O et aux UPEP pour le suivi des matériaux, la supervision de la construction de latrines dans les villages ruraux, la mise en œuvre des célébrations FDAL et les paiements incitatifs FDAL pour les mobilisateurs communautaires et les équipes de facilitation (CBP#3).
- (iv) Fourniture d'une assistance technique à la CEP-O et aux UPEP pour la gestion du système de Coupons Électroniques à travers la sélection et l'embauche d'une Entité de Gestion des Coupons Électroniques.
- (v) Fourniture d'une assistance technique aux entreprises d'installations sanitaires participant au programme de Coupons Électroniques, en ce qui concerne la construction de latrines, la gestion environnementale et sociale, l'inventaire et la gestion financière, ainsi que la commercialisation.
- (vi) Frais de Fonctionnement et motos pour les équipes de facilitation de la Direction de l'Assainissement (DAS) et de la Direction Hygiène et Salubrité Publique (DHSP), y compris le soutien aux Comités de Certification FDAL.
- (vii) Ateliers et formation liés aux activités FDAL pour les cadres locaux, les mobilisateurs communautaires et les maçons locaux (ruraux) pour la construction de latrines.
- (viii) Réalisation d'études de faisabilité, de conception détaillée, d'études préparatoires environnementales et sociales associées pour la construction de stations de traitement des boues fécales, coûts de supervision de la construction et soutien à la mise en œuvre de plans d'action de réinstallation.
- (ix) Travaux de génie civil pour les stations de traitement des boues de vidanges, y compris les travaux nécessaires à la fabrication de produits réutilisables.

2.2. Amélioration de l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène (WASH) dans les Institutions

Amélioration de l'accès aux installations WASH dans des écoles et des centres de santé sélectionnés dans les provinces participantes, avec le soutien de dispositions adéquates d'Exploitation et Maintenance (E&M) pour la durabilité des installations WASH et l'autonomisation des filles pour gérer efficacement leurs menstruations, y compris, entre autres :

- (i) Les coûts de conception technique et de supervision pour la construction et/ou la réhabilitation des connexions d'approvisionnement en eau (ou points d'eau), des toilettes et des installations de lavage des mains pour les étudiants et les enseignants dans les écoles sélectionnées ; les coûts de conception technique et de supervision pour la construction et/ou la réhabilitation des connexions d'approvisionnement en eau (ou points d'eau), des toilettes et des installations de lavage des mains, des fosses à placenta et des incinérateurs pour les centres de santé sélectionnés (CBP#4).
- (ii) Nouvelle construction et/ou réhabilitation des installations WASH dans les écoles (CBP#4), y compris le démantèlement des installations obsolètes si elles ne peuvent être réhabilitées ou réparées.
- (iii) Nouvelle construction et/ou réhabilitation des installations WASH dans les centres de santé, y compris le démantèlement des installations obsolètes si elles ne peuvent être réhabilitées ou réparées.
- (iv) Formation et ateliers pour les comités E&M des installations WASH dans les écoles et les centres de santé afin d'assurer un E&M durable (CBP#4).
- (v) Réalisation d'études et de recherches pour élaborer des recommandations visant à améliorer le fonctionnement durable des installations WASH dans les écoles et les centres de santé, et fourniture d'une assistance technique pour soutenir la mise en œuvre des recommandations prioritaires, y compris l'amélioration des systèmes de suivi et de retour d'information.
- (vi) Fourniture d'une assistance technique, d'une formation et de frais de fonctionnement au Ministère d'Éducation Primaire, Secondaire et Tertiaire (MEPST)-Direction National de Construction, au Ministère de Santé Public (DNAC) - Direction Établissement de Soins et Partenariat (DESP) et au MEPST - Direction Éducation Vie Courante (DEVC) pour superviser la construction, mettre en place des comités E&M, et soutenir les activités de gestion et de suivi de l'hygiène menstruelle et la fourniture de serviettes hygiéniques réutilisables dans le cadre de la Partie 2.2.

2.3. Développement du Secteur Privé pour l'Assainissement et l'Hygiène

Mise en œuvre de mesures d'habilitation du marché et de catalyse pour soutenir le développement de la capacité du secteur privé à fournir des produits et des services d'assainissement et d'hygiène pour les centres de croissance périurbains et ruraux, y compris, entre autres :

- (i) La fourniture d'une assistance technique pour le développement de stratégies et d'outils de marketing et de communication sur le changement de comportement, et le développement de modèles d'entreprise et de chaînes d'approvisionnement.
- (ii) L'octroi de Dons Catalytiques aux entreprises d'assainissement et d'hygiène pour introduire de nouveaux produits et services (entre autres, pour la fabrication et la vente de cuvettes de toilettes en plastique, de nouveaux modèles de construction de toilettes, de services de vidange des boues, de fabrication et de vente de serviettes hygiéniques réutilisables) ("Sous-projets d'Assainissement ou d'Hygiène").
- (iii) Fourniture d'une assistance technique à la CEP-O pour la conception, la gestion et le suivi de la mise en œuvre du programme de Dons Catalytiques, y compris l'identification et la sélection des entreprises participantes, l'accompagnement et la formation des entreprises, par la sélection et l'embauche d'une Entité de Gestion des Dons Catalytiques.
- (iv) L'achat de véhicules et d'équipements de vidange des boues pour les Provinces Participantes pour utilisation par les vidangeurs de boues certifiés.

- (v) Formation et ateliers pour soutenir la professionnalisation des entreprises d'assainissement dans le domaine de l'assainissement périurbain, y compris pour la construction de latrines et les services de vidange des boues.

2.4. Renforcement des Institutions et des Capacités Publiques pour les Services d'Assainissement

Soutien à l'élaboration de politiques, aux réformes institutionnelles et au renforcement institutionnel des entités publiques au niveau national, provincial et municipal, et soutien à la formation professionnelle et supérieure et aux programmes de stage pour les professionnels de l'assainissement, y compris :

- (i) Fourniture d'une assistance technique pour l'élaboration et la diffusion de décrets d'application (mesures d'application) de la loi sur l'assainissement prévue, y compris des ateliers (CBP#5).
- (ii) (a) Fourniture d'une assistance technique aux Provinces Participantes pour développer un cadre législatif et institutionnel provincial pour l'assainissement urbain, les réglementations requises pour organiser des accords de délégation de services pour les opérateurs de stations de traitement des boues de vidange, le régime d'autorisation/d'enregistrement pour les vidangeurs de boues privés ; et (b) adoption du cadre institutionnel pour l'assainissement urbain au niveau provincial (CBP#5).
- (iii) Fourniture d'une assistance technique aux Villes Ciblées pour préparer des plans d'assainissement inclusif à l'échelle de la ville, y compris un plan d'investissement prioritaire et un soutien à la mise en œuvre de mesures d'accompagnement (CBP#5).
- (iv) Réalisation d'études de faisabilité, de conception et d'études environnementales et sociales pour l'augmentation des investissements futurs dans l'assainissement (péri)urbain, comme identifié dans les plans CWIS (CBP#5).
- (v) Formation et ateliers pour soutenir : (a) la diffusion du cadre juridique de l'assainissement et (b) la consultation et la validation des plans CWIS (CBP#5).
- (vi) Matériel de bureau et matériel TIC pour les départements d'assainissement des Villes Ciblées afin de soutenir les projets pilotes CWIS (CBP#5).
- (vii) Fourniture d'une assistance technique au MEDD-DAS pour développer un SIG national pour l'assainissement rural et pour soutenir sa mise en œuvre dans les Provinces Participantes pour la planification et l'apprentissage et les examens réguliers basés sur le SIG.
- (viii) Conception, développement et mise en œuvre de cours de formation professionnelle et de programmes d'enseignement supérieur, y compris des programmes de stages, encourageant spécifiquement les femmes, concernant l'assainissement et l'ingénierie environnementale, en collaboration avec les institutions éducatives identifiées, y compris la construction et/ou la réhabilitation de centres de formation (y compris l'achat et l'installation de l'équipement approprié).
- (ix) La fourniture des Subsidés pour permettre aux étudiants de participer aux programmes de formation professionnelle, d'enseignement supérieur et de stage ; et la fourniture d'une assistance technique à la CEP-O pour gérer les Subsidés dans le cadre du programme d'éducation à travers la sélection et l'embauche d'une Entité de Gestion des Subsidés.

1.3. Dispositif institutionnel pour la mise en œuvre du programme

i) Agences d'exécution du programme

Les agences d'exécution chargées de la mise en œuvre des différentes activités du programme sont reprises ci-dessous :

- ❖ Au niveau national : la Cellule d'exécution des projets-Eau, « CEP-O » en sigle, pour les activités du projet à portée nationale ou concernant plusieurs provinces, le transfert des compétences aux structures provinciales pérennes avec l'appui technique d'une équipe de coordination nationale composée de la DAS, de l'ONHR, de la DPSH et des directions concernées du MEPST ;
- ❖ Au niveau provincial : l'Unité Provinciale d'Exécution du Projet (UPEPs) pour les activités à portée provinciale et ce, sous la supervision de la CEP-O et l'appui technique l'équipe de Coordination provinciale composée des représentations provinciales de la DAS, de l'ONHR, de la DPSH et des directions concernées du MEPST.

ii) Parties prenantes et bénéficiaires

Les bénéficiaires du projet sont constitués par :

- Les populations habitant les différentes Entités Territoriales Décentralisées, « ETD » en sigle, sélectionnées et celles des milieux péri-urbains des villes retenues dans les provinces de Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental et Kwilu ;
- Les écoles, centres de santé, marchés dans les ETD et villes sélectionnées ;
- La population de différentes provinces retenues de cette première phase en général de façon indirecte.

Le projet sera réalisé avec l'implication des parties prenantes ci-dessous :

- La Primature ;
- Le Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité ;
- Le Ministère de l'Enseignement Primaire Secondaire et Technique ;
- Le Ministère de Santé Publique ;
- Le Ministère de Plan ;
- Le Ministère des finances ;
- Le Ministère de l'Urbanisme et Habitat ;
- Le Ministère de l'Environnement et Développement Durable ;
- Le Ministère des Affaires Foncières ;
- Les gouvernements provinciaux des provinces choisies ;
- Les entités territoriales décentralisées (communes rurales, secteurs ou chefferie) et les villes des provinces choisies ;
- Les opérateurs de service public de l'eau et/ou d'assainissement (la REGIDESO ; les ASUREP, les privés, ...) ;
- L'ONHR, les régies provinciales de service public de l'eau ;
- Les organes étatiques (ARSPE, l'OCE, ...) ;
- Les organisations de la société civile actives dans la zone du projet ;
- Les gestionnaires des institutions sociales et scolaires œuvrant dans la zone du projet (centres de santé, écoles, marchés, centres de promotion sociales) ;
- Les Etablissements universitaires et centres de formation professionnelle.

2. OBJECTIF DE LA MISSION

Sous l'autorité directe de l'Ingénieur Responsable des Opérations (IRO), le Spécialiste en Assainissement et Hygiène (SA) de la CEP-O est chargé d'assurer toutes les missions se rapportant à la préparation et la mise en œuvre des activités d'assainissement (composante 2) du Programme PASEA et soutenir, le cas échéant, la coordination des activités d'assainissement dans le cadre des

projets Kin Elenda et AGREE (qui sont sous la responsabilité d'un ingénieur en eau/assainissement recruté dans le cadre de projet AGREE).

L'objectif principal de la mission est d'assurer la préparation, la planification du travail, la mise en œuvre et le renforcement des capacités des UPEPs pour les activités de la composante 2 du projet PASEA. Cela comprend, entre autres :

- i) la planification et la préparation des activités de mise en œuvre de la feuille de route FDAL, y incluant préparation pour le system de suivi et vérification (liée au PBC3);
- ii) la supervision de la réalisation de toutes les études techniques préparatoires (chaîne d'approvisionnement/marketing, communication de changement de comportement, etc.) ;
- iii) la contribution pour les aspects d'assainissement au développement des manuels pertinents (MEP, manuel PBC, manuel E-voucher, manuels de dons catalytiques) ;
- iv) la préparation des différents termes de référence pour les contrats d'Assistance Technique (entité de gestion des coupons électroniques, entité pour la gestion des dons catalytiques, AT pour la mise en œuvre des activités FDAL, AT pour le développement des entreprises d'installation des latrines, etc.) ;
- v) les activités d'ingénierie pour la réalisation des infrastructures d'assainissement ;
- vi) la préparation pour tous les activités EHA (y incluant programme éducative pour la gestion hygiène menstruelle) dans les écoles et les centre santé (liée au PBC4) et pour le programme de renforcement des capacités pour assainissement et hygiène;
- vii) la préparation des activités juridiques/institutionnelle (selon PBC5) au niveau d'assainissement
- viii) le soutien pour la mise en place d'équipes techniques provinciales à l'appui de la composante 2 et le transfert des compétences aux structures provinciales.

3. LIENS HIERARCHIQUES

Le Spécialiste en Assainissement et Hygiène (SA) est placé sous la supervision directe de l'Ingénieur Responsable des Opérations (IRO) de la CEP-O à qui il apporte tous les conseils utiles en tout ce qui concerne les activités de la composante 2 du PASEA.

Il supervisera, en collaboration avec les quatre (04) Ingénieurs des opérations/Coordonnateurs provinciaux, les activités menées par les spécialistes provinciaux en assainissement (à recruter) basés dans les provinces du Kwilu, du Kasai, du Kasai Central et Kasai Oriental.

Il coordonnera l'équipe de coordination nationale chargée de l'appui technique à la composante 2 de PASEA.

4. ATTRIBUTIONS ET TACHES

Le Spécialiste en Assainissement et Hygiène (SA) réalise, sous l'autorité de l'Ingénieur Responsable des Opérations (IRO) de la CEP-O et en collaboration avec les Ingénieurs des opérations/Coordonnateurs provinciaux, les missions se rapportant à la préparation et la mise en œuvre des activités d'assainissement du programme et sera responsable de la coordination des activités de différentes parties prenantes tant au niveau national que provincial. Il doit donc s'assurer (pour les 12 premiers mois)

- De la qualité des dossiers de consultation notamment :
 - Les termes de référence et Demande des Propositions ;
 - Les spécifications techniques et Dossier d'appel d'Offres ;
- La qualité du manuel concernant le composante 2 (e-voucher, dons catalytique, MEP, PBC)

- De la qualité des prestations réalisées dans le cadre des activités de la composante 2 (voir section 2)
- Du respect de la qualité, des délais, et des coûts des prestations réalisées dans le cadre du projet, composant 2 (tous les contrats AT, les activités FDAL, les activités liés au PBCs, etc.)

Sur la base du manuel des procédures, le MEP et les autres manuels (à développer), des exigences de l'ingénierie et de la feuille de route FDAL, ses tâches au sein du projet consisteront à en général à :

4.1. Elaboration des dossiers de consultation et participation à la sélection des prestataires

- Collecte des données et renseignements nécessaires ainsi que l'élaboration des Termes de référence et demandes de propositions pour le recrutement des consultants et Assistances Technique (Entité de gestion des coupons électroniques, entité pour la gestion des dons catalytique, AT pour la mise en œuvre des activités FDAL, AT pour le développement des entreprises d'installation de latrine, etc.) ;
- Élaboration des dossiers d'appel d'offres des fournitures et/ ou des matériaux/travaux pour la sélection des fournisseurs et des entreprises chargées de la réalisation des prestations de fournitures et des travaux ;
- Participation à l'analyse des offres et aux négociations des contrats (consultant, fournisseur, travaux)

4.2. Suivi technique, administratif et financier des activités

- Suivi de la réalisation des études techniques et préparatoires prioritaires (chaîne d'approvisionnement/marketing, communication de changement de comportement, etc.), ainsi que des travaux et, en assurer la gestion technico-financière ;
- Supervision et suivi des Missions de contrôle des travaux et des assistants techniques (entités de gestion pour les coupons électroniques, entité pour la gestion des dons catalytique, AT pour la mise en œuvre des activités FDAL, AT pour le développement des entreprises d'installation des latrines, AT pour les entreprises d'Assainissement ;
- Suivi et mise à jour des plannings des activités en vue du respect des délais contractuels, y incluant le plan de formation nationale (et provinciales) ;
- Participation aux réunions régulières avec les Missions de contrôle et les entreprises ;
- Proposition des modifications à apporter aux activités afin d'assurer une meilleure fonctionnalité du projet et approbation des avenants correspondants ;
- Préparation des prévisions budgétaires et suivi l'exécution du budget retenu ;
- Examen des demandes de changement des experts du Consultant ou du personnel de l'encadrement de l'entreprise ;
- Approbation des prestations des consultants, des assistants techniques et des entreprises ;
- Approbation des factures de prestations exécutées par les consultants et les entreprises ;
- Participation à la réception des équipements et ouvrages du projet ;
- Approbation des résultats associés avec les PBCs 3,4, 5 soumis par l'agence de vérification indépendante ;
- Traitement des correspondances échangées avec le bailleur de fonds, les Consultants et les entreprises ;
- Préparation des rapports d'activités détaillés avant chaque mission de supervision du bailleur, participation aux missions et contribution à la rédaction de l'aide-mémoire des missions de supervision ;

4.3. Planification, préparation et coordination des activités institutionnelles, juridiques, ... de la composante assainissement

- La planification et la préparation des activités de mise en œuvre de la feuille de route FDAL, y incluant préparation pour le système de suivi et vérification (liée au PBC3)
- La contribution pour les aspects d'assainissement pour le développement des manuels pertinents (MEP, manuel PBC, manuel E-voucher, manuels de dons catalytiques),
- La préparation pour tous les activités institutionnelles (y incluant programme éducatif pour la gestion hygiène menstruelle) dans les écoles et les centre santé (liées au PBC4)
- La préparation des activités juridiques (selon PBC5) au niveau d'assainissement

4.4. Coordination et transfert des compétences

- Coordination et Supervision des activités des spécialistes provinciaux en assainissement sous sa responsabilité ;
- Soutien à l'élaboration des plans de travail et des budgets au niveau provincial
- Coordination de l'implication de différentes parties prenantes au projet (MEDD-DAS, MSP-DPHS, MSP- DESP, MEPST-DINAC, MEPST-DEVC, les structures provinciales, ...) pour la préparation des études/AT, le suivi des tous les activités et la réception des fournitures, les ateliers de validation, ... ;
- Evaluation des besoins et préparation d'un programme pour le renforcement des capacités en termes de l'assainissement et de l'hygiène ;
- Soutien pour la mise en place des équipes de coordination provinciales chargées de l'appui de la composante 2 et le transfert des compétences aux structures provinciales.
- Autres tâches, selon les instructions de l'IRO

Le SA dans le cadre de ses fonctions sera chargé d'effectuer des missions ponctuelles de courte durée sur les différentes provinces et sites afin de procéder au suivi de l'exécution des activités (y incluant, superviser les activités de mise en œuvre FDAL, les activités des coupons électroniques, les dons catalytiques, les programme de renforcement de capacités, développement institutionnel des structures provinciales, assister à la réception des ouvrages, etc).

4.5. Rapports à produire par le Spécialiste en Assainissement

Le Spécialiste en Assainissement élabore les rapports suivants pour les activités relevant de la sous cellule Opérations :

- Les rapports mensuels, trimestriels, semestriels et annuels sur le niveau d'exécution des activités du projet et de différents contrats (Etudes, AT, Ateliers et Formation, E-Vouchers, Travaux, Fournitures) ;
- Les rapports circonstanciés sur les activités de différents contrats (Etudes, Entreprises, Assurances Techniques (Entité de gestion des coupons électroniques, Entité de gestion des Dons catalytiques, Entité de soutien à l'entreprise d'assainissement, Entreprise de soutien FDAL, travaux, fournitures) ;
- Les rapports de fin des activités ;

Il élabore également les rapports mensuels de ses prestations et le rapport d'achèvement de la mission.

4.6. Incompatibilité avec certaines fonctions au sein de la cellule d'exécution du projet

Afin d'éviter les situations potentielles de conflit d'intérêt, le Spécialiste en Assainissement n'assurera que les fonctions définies dans les manuels des procédures et d'exécution du projet.

5. DUREE ET LIEU DE LA MISSION

Le Spécialiste en Assainissement signera un contrat de douze (12) mois renouvelable sur la base des performances jugées satisfaisantes par le Coordonnateur de la CEP-O, assorti d'une période probatoire de quatre (04) mois. Son bureau sera basé à Kinshasa, au siège de la CEP-O.

6. QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

- Être titulaire d'un Diplôme (Bac +5 minimum) en Santé environnementale, Santé publique, Développement rural, Sciences sociales, Administration des affaires ou Administration publique, Environnement, Ingénierie ou équivalent ;
- Avoir une expérience globale minimale de 10 ans dont au moins 7 ans dans la conduite des projets d'Assainissement, d'Hygiène ou de santé publique et gestion des contrats. L'expérience dans un projet sur financement de la Banque mondiale ou tout autre bailleur du fond et dans la gestion des contrats d'assistance technique et de suivi des résultats sont des atouts majeurs ;
- Avoir au moins une expérience dans le domaine de l'assainissement rural ou de la mise en œuvre d'approches de développement communautaire et de la mise en œuvre de l'ATPC y compris la gestion des programmes de formation. L'expérience avec le développement des petites et moyennes entreprises est un atout
- Avoir préparé ou participé à l'élaboration des termes de référence pour le recrutement des consultants, des spécifications techniques pour l'acquisition des fournitures et/ou des travaux, participé aux analyses des offres, aux négociations des contrats, ...) dans le domaine de l'Assainissement ;
- Avoir une bonne capacité d'organisation, de planification, d'analyse, de coordination et de suivi des activités ;
- Avoir une maîtrise de l'outil informatique, notamment les logiciels de base (Word, Excel) et d'autres logiciels courants (MS Project, Power Point, etc.) ;
- Être capable de travailler en équipe et sous pression ;
- Avoir une expérience avérée dans la coordination des équipes provinciales et ce avec des parties prenantes des autres secteurs ;
- Avoir une très bonne maîtrise du français, à l'écrit comme à l'oral, et une bonne capacité de rédaction des rapports.

7. CRITERES DE PERFORMANCES CLES

Le Spécialiste en Assainissement devra s'assurer de la /du/de :

- Respect des termes de référence applicables à la mission ;
- Qualité des termes de référence, spécifications techniques et rapports d'études (Diagnostic, APS, APD, et DAO) et d'assistances techniques ;
- Qualité des performances des consultants impliqués dans la composante 2
- Qualité des biens acquis dans le cadre des contrats des fournitures ;
- Qualité des ouvrages et équipements réalisés dans le cadre des contrats des travaux, coupons électroniques, les activités FDAL

- Qualité des rapports (Note technique, Rapport mensuel ou trimestriel, Rapport circonstancier) présentés par les Missions de contrôle ;
- Respect des délais d'exécution des contrats (études, assistances techniques, formation, fournitures et travaux) ainsi que ceux des formations/ateliers.

Les performances seront mesurées sur quelques indicateurs ci-dessous :

- a) Le nombre des TdRs (ou Spécifications techniques) ayant obtenu l'avis de non objection de la Banque par rapport au nombre des TdRs de la composante 2 prévus dans STEP pour les 12 mois (pourcentage des TdRs préparés)*
- b) Le préparation des manuels pertinents relatifs au volet 2*
- c) Le taux de décaissement annuel sur base des prévisions du PTBA du PPA auquel sont attachés un plan de passation des marchés, formation et un plan de décaissement ;*

Sur la base des normes ou délai de traitement des dossiers fixés, 4 plages de notation suivantes seront utilisées : Excellent (100 à 90 % sont traités dans les délais ou suivant les normes), Bonne (moins de 90 à 70% sont traités dans les délais et suivant les normes), Médiocre (moins de 70% et 50% sont traités dans les délais ou suivant les normes) et Faible (moins de 50% sont traités dans les délais ou suivant les normes).

La performance du Spécialiste Assainissement et Hygiène, pour la période, sera jugée satisfaisante si au terme de l'évaluation, il obtient la note de **80%**.